RAPPORT DU PARLEMENT DU ROYAUME DU LESOTHO À LA 59e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC, TENUE AU ROYAUME D'ESWATINI, SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA 58e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE, TENUE À DURBAN, AFRIQUE DU SUD, EN DÉCEMBRE 2025



PRÉSENTÉ PAR

LE TRÈS HONORABLE PRÉSIDENT TLOHANG SEKHAMANE

1. INTRODUCTION

Monsieur le Président, permettez-moi de présenter les progrès réalisés par le Parlement du Royaume du Lesotho dans la mise en œuvre des résolutions de la 58e session de l'Assemblée plénière qui s'est tenue en décembre 2025 à Durban, en Afrique du Sud, sur le thème : L'impact du changement climatique sur les femmes et les jeunes dans la région de la SADC et le rôle des parlements dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le rapport est conforme à la lettre d'orientation du Secrétaire général du 1er juin 2026, qui indique que les rapports devraient se concentrer principalement sur la position des pays membres en matière de signature, de ratification, d'adhésion, d'incorporation dans la législation nationale et de contrôle parlementaire sur 18 instruments de la SADC répertoriés.

Dès le début, je dois l'avouer, Monsieur le Président, que dans ce rapport, j'ai pris la liberté de développer brièvement certains instruments importants qui ne concernent pas directement les 18 mentionnés ci-dessus.

2. SYMPOSIUM DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Le Communiqué déclare ce qui suit :

> ***«*** *L'Assemblée plénière a réaffirmé les liens essentiels entre le changement climatique, la santé et la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), notant que les catastrophes induites par le climat perturbent les systèmes de santé, restreignent l'accès aux services essentiels de SDSR et augmentent les risques de mortalité maternelle, de violence sexiste, de mariage d'enfants et de propagation du VIH/SIDA ».*

Monsieur le Président, à cet égard, quelques initiatives ont été prises par le Parlement du Royaume du Lesotho sur les liens entre le changement climatique, la SDSR et d'autres services de santé.

En premier lieu, le Women's Caucus a déposé un rapport sur l'impact du changement climatique sur les soins de santé sexuelle et reproductive et les services maternels dans deux villages du district de Mafeteng. Le rapport, qui était débattu lorsque la Chambre s'est ajournée pour les vacances d'hiver, révèle que le lien SDSR-climat reste sous-abordé. Il souligne la nécessité de sensibiliser les députés au lien crucial entre le changement climatique et les SDSR. Le rapport appelle en outre les députés à faciliter la promulgation d'un projet de loi sur le changement climatique contenant des dispositions spécifiques sur les questions de

SDSR. Il exhorte en outre les députés à plaider en faveur de politiques et de programmes qui donnent la priorité aux besoins des enfants et des femmes enceintes dans les efforts d'adaptation et d'atténuation du climat.

En outre, Monsieur le Président, en mai de cette année, l'Assemblée nationale a décidé de créer le Groupe parlementaire sur le changement climatique par le biais d'une motion parrainée par le Groupe national des femmes. Suite à l'adoption de la résolution, le Groupe de travail technique sur les SDSR (GTT) s'est réuni pour réfléchir sur la structure, afin de déterminer le mandat et l'orientation stratégique du Caucus ; y compris ses objectifs, sa composition, ses modalités de gouvernance et ses domaines d'intervention. Le groupe de travail technique a également exploré les moyens par lesquels le Caucus peut compléter les objectifs du projet SDSR en promouvant l'engagement du Parlement sur les questions liées au changement climatique.

En outre, le bureau du Greffier a interagi avec le point focal de l'initiative mondiale de l'Union interparlementaire (UIP) intitulée Renforcer l'action parlementaire face au changement climatique : renforcer le rôle des parlements dans la réduction des émissions de méthane. Suite à cette interaction, le Secrétaire général de l'UIP a officiellement invité le Parlement du Lesotho à participer à cette initiative. Par la suite, le Parlement du Lesotho a désigné un député pour participer aux activités liées à cette initiative. Jusqu'à présent, il a participé à quelques activités, notamment à l'événement parallèle (atelier) de la 153e Assemblée de l'UIP, qui visait à explorer les moyens pratiques par lesquels les parlements peuvent promouvoir des solutions pour réduire les émissions de méthane. Il participera bientôt à la prochaine réunion de l'UIP dans le cadre de la 31e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 31) qui se tiendra en Turquie.

3. Résolutions relatives au rapport du comité exécutif

3.1 Les parlements participant au projet SDSR doivent rendre compte des progrès réalisés au cours de la deuxième année du Projet

Au cours de l'année écoulée, le Parlement du Lesotho a fait de grands progrès dans la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR), de l'égalité des sexes et des droits humains, grâce à un engagement législatif renforcé, un

contrôle parlementaire, un plaidoyer politique, un renforcement des capacités et une collaboration multipartite. Ces efforts ont amélioré la compréhension des députés en ce qui concerne les SDSR, le VIH/SIDA, l'égalité des sexes, la résilience climatique et les droits de l'homme ; tout en renforçant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et fondées sur les droits.

Un domaine clé de progrès en 2025 a été l'intégration continue de la SDSR dans le programme sur le changement climatique, en s'appuyant sur les travaux initiés en 2024. Cette année-là, le Parlement a examiné les effets du changement climatique sur l'accès aux services de santé essentiels, notamment la contraception, les soins prénatals et maternels et les services liés au VIH, en particulier parmi les communautés vulnérables. Les visites de supervision dans les zones sujettes aux inondations et l'engagement avec les partenaires du gouvernement et de la société civile ont permis d'identifier les lacunes politiques et de plaider en faveur de l'inclusion de la SDSR et de l'égalité des sexes dans les politiques climatiques nationales, y compris le projet de loi sur le changement climatique proposé et les contributions déterminées au niveau national (CDN) du Lesotho.

La période considérée a également enregistré d'importants progrès législatifs dans le renforcement de la protection des droits de l'homme, notamment grâce à l'adoption de la loi sur la protection et le bien-être des enfants (amendement), qui inclut explicitement les enfants intersexués dans le champ de la protection juridique. Cette étape renforce la protection contre la discrimination ; et renforce les principes d'égalité, de dignité, d'autonomie corporelle et d'accès équitable aux soins de santé.

Dans l'ensemble, le projet SDSR a renforcé la capacité du Parlement à faire progresser la législation fondée sur les droits, un contrôle fondé sur des données probantes et une réforme politique. Les progrès réalisés démontrent un engagement politique croissant en faveur de l'intégration des SDSR, de l'égalité des sexes, de l'action climatique et des droits de l'homme dans le programme législatif du Lesotho et constituent une base solide pour la poursuite des réformes et du développement durable.

3.2 Les parlements membres trouveront des mesures pour réduire la dette et feront rapport lors de la prochaine plénière sur les mesures prises au niveau national pour réduire la dette publique

En août 2025, le Parlement a adopté le dixième amendement à la Loi constitutionnelle. L'article 15 oblige le ministre des Finances à préparer un plan d'emprunt annuel qui sera présenté avec les prévisions annuelles pour approbation par le Parlement, avant que le gouvernement puisse contracter une dette. En mars de cette année, le Parlement est entré dans l'histoire en adoptant le premier plan annuel de désendettement.

Par ailleurs, le projet de loi sur la gestion de la dette publique est en attente d'adoption à l'Assemblée nationale. Le projet de loi entend désigner une autorité investie du pouvoir d'emprunter, de rembourser et de garantir les prêts ; et créer des comités de gestion de la dette pour améliorer la gestion de la dette publique du Royaume. J'espère ardemment que ce projet de loi recueillera le soutien des députés et sera adopté le plus tôt possible.

3.3 Les parlements membres doivent payer des contributions obligatoires au cours du premier semestre de l'exercice financier pour stabiliser la gestion des flux de trésorerie du Forum (rapport du trésorier)

Monsieur le Président, le Parlement du Lesotho soutient fermement cette résolution visant à améliorer la bonne gestion financière du Forum. En conséquence, notre paiement a été traité le 10 juillet et des négociations sont en cours avec le Département de la dette publique du ministère des Finances pour effectuer le paiement en mai de chaque année.

4. Résolutions sur le rapport du Comité permanent du développement humain et social et des programmes spéciaux

4.1Les parlements nationaux doivent allouer des fonds suffisants pour la mise en œuvre du Protocole sur la santé et renforcer la surveillance des budgets nationaux de la santé

Monsieur le Président, le Parlement du Lesotho, par l'intermédiaire du Comité du portefeuille sur le cluster social et du Comité des comptes publics (PAC), continue d'exécuter son mandat de surveillance des budgets de la santé. En mars de cette année, le Comité de portefeuille sur le cluster social a interrogé le rapport sur l'exécution du budget 2025/2026 du ministère de la Santé avant de recommander son allocation budgétaire pour l'exercice 2026/27. Le Comité a également effectué des visites sur place dans des cliniques de santé régies par une ONG partenaire dans

le domaine de la santé, la Christian Health Association of Lesotho (CHAL), dans les districts sud de Mafeteng, Mohale's Hoek et Quthing ; et a tenu plusieurs réunions avec le Fonds mondial et d'autres partenaires internationaux, sous les auspices du ministère de la Santé, pour superviser le financement national, renforcer le système de santé et réorganiser la lutte contre la tuberculose et le VIH/SIDA.

En outre, le PAC interroge actuellement les employés de notre hôpital national de référence, le Queen' Mamohato Memorial Hospital (QMMH), qui relève du ministère de la Santé, sur des allégations d'abus de fonds hospitaliers.

Nous espérons que les deux comités déposeront bientôt leurs rapports à la Chambre pour examen et résolution.

4.2Les États membres doivent signer et ratifier le protocole sur l'emploi et le travail

Le Lesotho a signé le Protocole ; mais il reste encore à le ratifier. Grâce à des engagements informels avec le ministère du Travail et de l'Emploi, il a été établi que les obstacles juridiques qui empêchaient le ministère de ratifier certains instruments sur l'emploi et les questions liées au travail venaient d'être résolus. Le ministère est donc désormais en mesure de ratifier. Le Parlement continuera de mobiliser le ministère pour garantir la ratification rapide de ce protocole.

5. Résolutions sur le rapport du Comité permanent du commerce, de l'industrie, des finances et de l'investissement

5.1 Les parlements doivent plaider en faveur de la ratification des instruments de la SADC et renforcer leur surveillance en exigeant des rapports d'étape en temps opportun des gouvernements sur l'état de la ratification

Monsieur le Président, notre Parlement est en train de réformer son cadre de reporting à des fins de responsabilité devant les commissions de portefeuille. L'une des propositions à considérer est d'inclure le statut de signature, de ratification et d'incorporation dans le droit national des engagements internationaux, continentaux et régionaux.

5.2Les parlements plaident en faveur de l'harmonisation des politiques fiscales

À cet égard, la commission du portefeuille concernée vient de terminer l'examen des projets de loi suivants et déposera bientôt ses rapports à la Chambre :

- Projet de loi sur la taxe sur la valeur ajoutée (amendement), 2026 ;
- Projet de loi sur l'administration fiscale, 2026 ;
- Projet de loi sur les accises, 2026 et le
- Projet de loi douanière, 2026.

L'intention est de les harmoniser et de les aligner sur les meilleures pratiques et normes internationales.

6. Rapport du Comité permanent de l'alimentation, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'action climatique

Les parlements donneront la priorité à la ratification de tous les protocoles énergétiques de la SADC en suspens et promulgueront des lois nationales conformes aux lois types de la SADC

Monsieur le Président, il y a un peu moins d'un an, le Parlement a pleinement profité d'une réunion avec le bureau du conseiller parlementaire (OPC) et des juristes des secteurs public et privé sur les processus législatifs et a encouragé ces agents concernés à utiliser les lois types de la SADC comme référence chaque fois qu'ils rédigent des projets de loi. Au moment où nous parlons, le projet de loi sur l'énergie est soumis à l'examen du Comité du portefeuille des ressources naturelles. Entre autres choses, le projet de loi prévoit la gestion, l'administration et la réglementation du secteur de l'énergie ; l'introduction de services et de technologies énergétiques durables et abordables ; et la promotion des énergies renouvelables. Le Comité travaille actuellement conjointement avec le Commissariat et le Ministère pour proposer des modifications.

7. Résolutions sur le rapport du Comité parlementaire régional de surveillance des lois types (RPMLOC)

Les parlements doivent renforcer les capacités du Bureau du conseiller parlementaire et des fonctionnaires concernés des ministères concernés sur les questions de procédure et d'intégration dans les processus législatifs nationaux.

Monsieur le Président, je viens de mentionner au paragraphe 6 ci-dessus que le Parlement du Lesotho a participé à une session convoquée par l'OPC ; et que notre Parlement continue de travailler main dans la main avec le Commissariat.

8. Résolutions sur le rapport du Caucus parlementaire régional des femmes

Les parlements développent des plateformes inclusives et établissent des coalitions multipartites sur le Caucus Action Climat

Monsieur le Président, comme mentionné au point 2 ci-dessus, en mai de cette année, le Parlement du Lesotho a décidé de créer un groupe parlementaire sur le changement climatique.

9. Résolutions sur le rapport de la session conjointe des comités permanents du FP de la SADC

Les parlements membres devraient plaider en faveur de l'adoption et de la législation de la stratégie de la SADC en matière de SDSR ; Harmoniser les lois pertinentes pour fixer l'âge du mariage et du consentement à 18 ans et réformer les lois pour protéger les femmes et les adolescents contre les pratiques néfastes

Le Parlement a adopté le projet de loi (amendement) sur la protection et le bien-être des enfants, et le projet de loi recevra bientôt la sanction royale. Le projet de

loi contient des dispositions qui sont alignées sur la loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés. Le projet de loi, qui, conformément aux dispositions du dixième amendement de la Loi constitutionnelle, définit un enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans, interdit les fiançailles et le mariage des enfants et stipule clairement que « la religion, la culture, la coutume, l'origine ethnique ou la nationalité ne peuvent constituer un moyen de défense en faveur du mariage d'enfants ». Il protège en outre les enfants contre toutes les formes de violence.

10. CONCLUSION :

Monsieur le Président, j'ai deux points en guise de conclusion. Tout d'abord, je voudrais réitérer les mots de gratitude envers notre Secrétariat pour ses efforts incessants et altruistes pour faire avancer l'ordre du jour du Parlement de notre sous-continent ; et à cet égard, pour féliciter et remercier d'une manière très particulière, l'équipe compétente dirigée par l'hon. Av. Jacob Francis Nzwidamilimo, Président du Parlement du Zimbabwe, pour avoir fait des progrès impressionnants et louables vers notre noble vision de transformer ce Forum en un Parlement régional.

Deuxièmement, et étroitement lié, Monsieur le Président, je souhaite souligner l'engagement sans équivoque du Parlement du Royaume du Lesotho envers les principes, idéaux et principes du Forum parlementaire de la SADC ; et de promettre que, dans la mesure du possible, nous mettrons toujours en œuvre les résolutions des assemblées plénières, afin de garantir que les engagements que nous prenons se traduisent en actions qui améliorent les moyens de subsistance des populations d'Afrique australe.

Je vous soumets ce rapport, Monsieur le Président.

Et je vous remercie tous pour votre aimable attention.

…….